



# Ifremer

■ objet : pêche d'ormeaux en plongée à Ouessant

■ Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

35700 Rennes

Brest, le 24 septembre 2013

Monsieur,

Dans un message électronique en date du 19 septembre vous demandez l'avis de l'Ifremer sur la mise en place d'une licence de pêche de l'ormeau en plongée pour 2 plongeurs sur le secteur d'Ouessant, portant sur un total de 1 200 kg soit 8400 bagues.

Nous ne menons pas d'évaluation directe des ressources d'ormeaux. Pour ce type de pêcherie, il convient de suivre les rendements à partir des fiches de pêche. A défaut d'existence de fiches de pêche sur ce secteur, du fait de l'absence actuelle d'autorisation d'exploitation, on peut se référer au secteur le plus proche qui est celui de Molène. Le quota préconisé de 1,2 tonnes nous semble raisonnable pour une première exploitation. Le nombre de marques (8400) correspond à un calibre de 7 ormeaux au kg, identique à celui du secteur de Molène et qui favorise l'exploitation des individus âgés. A ce sujet, il convient de rappeler qu'un quota attribué en nombre d'individus serait une mesure de gestion plus pertinente que la limitation en poids accompagnée d'un nombre de bagues, car elle incite à exploiter les animaux les plus âgés.

Toute modification ultérieure de l'exploitation devra se baser sur les fiches de pêche produites. Il convient donc d'insister auprès des nouveaux exploitants sur l'intérêt de documenter ces fiches avec un niveau de précision important, relatif notamment à la localisation des zones de pêche (le nom des roches peut être utilisé), au temps de plongée et aux captures. Concernant la mesure de 30 ormeaux par sortie, il est impératif de les prendre au hasard. Un effort particulier doit être déployé pour s'assurer de la qualité de ces données déclaratives. Sous réserve de disposer de ces données, leur analyse devrait permettre de dresser un premier état de la ressource par comparaison avec d'autres zones déjà exploitées. Ce premier diagnostic permettra de valider la durabilité de cette pêcherie et d'ajuster progressivement l'effort à la ressource disponible. Bien entendu, le suivi de cette pêcherie doit s'établir sur la durée, et l'acquisition de données sur plusieurs années confortera la connaissance de ce stock et par suite sa bonne gestion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

C. Talidec, responsable de l'unité « sciences et technologies halieutiques »

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Centre de Brest**

Zone Industrielle de la Pointe du Diable  
CS10070  
29280 Plouzané  
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40  
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>